

**Royaume du Maroc**

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement  
Département de l'Énergie et des Mines



**المملكة المغربية**

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة  
قطاع الطاقة والمعادن

**Intervention  
du  
Dr. Abdelkader AMARA  
Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement**

**Theme: "Taking a Global Perspective: The IEA Role"**

Mercredi 18 novembre 2015

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un vif intérêt que je prends part à cet évènement de grande importance pour les pays membres de l'Agence Internationale de l'Energie, ainsi que pour les pays partenaires conviés et les grands opérateurs internationaux du secteur de l'énergie.

Je remercie vivement le Secrétaire d'Etat américain M. Ernest Moniz et le Directeur Exécutif de l'AIE, M. Fatih Birol, pour leur invitation et saisis cette occasion pour féliciter M. Fatih Birol pour sa nomination à la tête de l'AIE.

Cette année, le thème retenu pour cet évènement, « L'innovation pour une énergie propre et pour assurer l'avenir », nous interpelle, d'autant plus que nous sommes à la veille de la COP 21 qui se tiendra dans quelques jours à Paris.

Nous nous réjouissons de la qualité du partenariat liant le Maroc à l'AIE depuis 2007. C'est dans ce cadre que l'Agence a réalisé une « Revue en profondeur » de notre politique énergétique nationale et dont les recommandations ont été présentées en octobre 2014 par Mme Maria Van der Hoeven, Directrice exécutive de l'AIE à l'époque, lors d'un évènement présidé par le Chef du Gouvernement marocain, M. Abdelilah Benkiran, à Rabat.

Ces recommandations, qui vont permettre, certes, d'apporter des ajustements à la transition énergétique marocaine, ont mis le focus sur la poursuite de l'élimination des subventions publiques pour les carburants, le renforcement des politiques d'efficacité énergétique, l'optimisation du déploiement de l'énergie solaire, notamment par une exploitation importante du photovoltaïque, l'accélération de la mise en place d'un régulateur indépendant de l'énergie et la conservation de la confiance des investisseurs étrangers.

**Mesdames et Messieurs,**

Le Maroc a adopté des choix stratégiques pour mettre en place son modèle énergétique conçu sur la base de ses potentialités, de ses spécificités et de ses contraintes.

Depuis plus d'une décennie, nous assistons à une demande énergétique de plus en plus croissante en raison du développement socio-économique que connaît le Royaume, principalement par le lancement de grands chantiers en infrastructures, industrie, agriculture, tourisme et logement social, ainsi que de la quasi généralisation de l'électrification rurale dont le taux est passé de 18% en 1996 à plus 99% en 2015.

De ce fait, la consommation énergétique a presque doublé entre 2002 et 2014, en passant de 10,5 Mtep à 19 Mtep, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel de 5.1%, tirée par la croissance de la demande électrique qui a crû en moyenne de plus de 6,6% par an.

Pour faire face à cette demande appelée à se poursuivre durant les prochaines années, le Maroc a mis en place depuis 2009 une stratégie énergétique ambitieuse, basée sur un mix énergétique réaliste. Cette stratégie est traduite en programmes concrets (avec des objectifs

précis et chiffrés) qui ont suscité beaucoup d'intérêt auprès des institutions financières internationales et des investisseurs privés.

Le Maroc a ainsi entamé la réalisation de programmes d'envergure en énergies renouvelables visant, entre 2015 et 2025, la réalisation d'une capacité additionnelle de 6760 MW, dont environ 3120 MW solaire, 2740 MW éolienne, et 900 MW hydro-électrique. L'investissement global est évalué à 25 milliards de \$ USA.

Le plan solaire avance conformément à sa planification : la première tranche Noor 1 de 160 MW CSP de la centrale d'Ouarzazate, la plus grande de son genre au monde, sera mise en service avant la fin de cette année. Les deux tranches suivantes Noor 2 et Noor 3 d'une capacité totale de 350 MW également en CSP sont déjà attribuées. Quant à la troisième tranche Noor 4 d'une capacité de 70 MW et qui utilisera la technologie photovoltaïque, son processus d'appel d'Offres est déjà lancé. A terme, le site de Ouarzazate atteindra une capacité totale de 580 MW.

Quant aux préparatifs liés au lancement des AO des deux prochaines centrales solaires prévues à Midelt et Tata, ils avancent conformément à leur programmation et seront d'une capacité totale de 1200 MW.

Concernant le programme intégré de l'énergie éolienne, plus de 800 MW sont déjà opérationnels, 550 MW en cours de développement et 850 MW en cours d'adjudication. Une capacité additionnelle de 1000 MW est programmée entre 2021 et 2025.

S'agissant de l'Energie Hydrau-électrique, le Royaume du Maroc qui dispose déjà d'une capacité électrique installée de 1770 MW dont 460 MW sous forme de STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompes) a programmé une nouvelle STEP à Abdelmoumen de 350 MW dont la mise en service est prévue en 2020 et plus de 100 MW dans le cadre de la petite hydraulique à réaliser entre 2017 et 2019 par le secteur privé dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables.

Parallèlement à ces chantiers, un programme pour le développement du photovoltaïque a été lancée en novembre 2014. Cette feuille de route prévoit le développement de centrales solaires photovoltaïques de grandes et moyennes capacités visant la réalisation de 2400 MW entre 2016 et 2025.

### **Mesdames et Messieurs,**

L'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique national nécessite la mobilisation de moyens flexibles de production pour faire face à leur intermittence. Dans ce sens, et en vue de diversifier notre bouquet énergétique, un Plan national pour le développement du GNL est en cours de mise en œuvre. Son développement se fera essentiellement dans les secteurs de l'électricité et de l'industrie. Des centrales à cycles combinés d'une capacité globale de 2400 MW sont programmées. L'industrie du raffinage et diverses indus-

tries sont également concernées. Les besoins prévisionnels en gaz naturel à l'horizon 2025 sont estimés à 5 bcm et l'investissement est évalué à 4,6 milliards de dollars (américains).

Quant à l'efficacité énergétique, elle constitue l'un des piliers importants de notre stratégie énergétique. Les actions y afférentes ciblent les principaux secteurs consommateurs d'énergie, notamment l'industrie, le transport et le bâtiment et devront se déployer sous forme de mesures incitatives et d'actions d'éducation et de sensibilisation. Elles réservent également une place de choix à nos villes, tant nouvelles qu'anciennes, afin d'assurer de manière intégrée et concertée un développement urbain durable. Les objectifs d'économie fixés à l'horizon 2020 et 2030 sont respectivement de 12 et de 15%.

### **Mesdames et Messieurs,**

L'ensemble de ces projets sont rendus possibles grâce à la mise en œuvre de dispositions importantes aux niveaux législatif, réglementaire et institutionnel et à la mise en place d'un Fonds de Développement Énergétique.

Je citerai, entre autres, la Loi 13-09 relative aux énergies renouvelables, permettant l'ouverture au secteur privé du marché de la production et de la commercialisation d'électricité produite à partir de sources renouvelables, sans limitation de puissance et d'accès au réseau électrique national THT et HT. Est également permis, selon certaines conditionnalités techniques, l'accès aux réseaux électriques MT et BT.

Aussi, la Loi relative à l'autoproduction, **permet-elle**, aujourd'hui, aux grands consommateurs dont la puissance appelée est supérieure à 300 MW de réaliser une capacité électrique sans limitation et avec la possibilité d'accéder au réseau de transport d'électricité.

De même, la mise en place effective d'une Autorité de régulation indépendante du secteur de l'électricité est prévue début 2016 pour accompagner les évolutions que connaît le secteur de l'énergie national, notamment en matière d'ouverture du marché de l'électricité de source renouvelable. Et ce dans le but de veiller au respect de la réglementation en vigueur, et de maintenir la viabilité concurrentielle des opérateurs et de définir les tarifs et les conditions d'accès au réseau électrique et aux interconnexions.

### **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais rappeler ici que l'intégration du Maroc dans le système énergétique régional constitue un axe majeur de notre stratégie énergétique. Le Maroc joue un rôle central dans la coopération énergétique régionale, notamment à travers le développement des infrastructures de transit. Des capacités importantes d'interconnexions ont été développées avec l'Espagne (1400 MW) et l'Algérie (1200 MW) et des capacités additionnelles sont prévues avec le Portugal (1000 MW), l'Espagne (700 MW) (une troisième). Des études de faisabilité d'une interconnexion avec la Mauritanie sont également en cours.

L'ensemble des projets et chantiers, que je viens de présenter, constitue de réelles opportunités d'investissement pour les opérateurs privés, nationaux et internationaux. La valeur de cet investissement est estimée à plus de 37 milliards de \$ USA, dont environ 35

MM dollars US pour le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables, 2,3 milliards \$ USA pour les infrastructures gazières.

Avant de conclure, je voudrais, à cette occasion, aborder une question d'actualité largement traitée par l'AIE et par d'autres partenaires comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. En effet, depuis septembre 2013, le Maroc s'est engagé dans un processus de décompensation progressif des produits pétroliers. Le secteur sera totalement libre à la concurrence à partir de la fin de ce mois, le gouvernement ayant mis fin aux subventions des carburants (gasoil, essence et fuel).

### **Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, également de préciser que **l'énergie est une affaire régionale et internationale**. Pour nous, il s'agit, dans ce contexte, d'interdépendance et non de dépendance, en multipliant des possibilités de partenariats Sud-Sud et tripartites dans lesquels l'intégration progressive des marchés électriques et gaziers avec le marché intérieur européen de l'électricité et du gaz relève de la plus grande importance. C'est dans ce sens que le Maroc a placé la coopération avec les pays de l'Afrique sub-saharienne en tête de ses priorités dans plusieurs domaines économiques et particulièrement l'énergie.

Je suis convaincu que nos échanges permettront de donner une nouvelle impulsion pour la réalisation de projets d'investissements d'intérêt commun pour en faire de véritables locomotives du développement de nos relations de partenariats.

Je vous remercie pour votre aimable attention.